

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	07
Votants :	07
04-04-2023	

L'an deux mille vingt trois
le : douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur BERTHET Michel, Maire.

Date de convocation : 05 avril 2023

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne, LE
GOFF Tony, PERRET Morgane, MICHEL Rémi, ASFEZ Peggy

Absent : Thomas Guillemot, GUYOT Roselyne, DESFONTAINE
Gilles

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Comptes de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que l'ensemble des Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Le 12 avril 2023

Certifié exécutoire

Le Maire,

Michel BERTHET

